



Sous-location ou co-location ?

Par **bill**, le **30/12/2009** à **19:12**

Bonjour,

J'ai un appartement dont je suis propriétaire mais je n'arrive plus à payer le crédit de cet appartement. Je souhaiterais donc me mettre en colocation avec un ami. Ce qui payerai la moitié de mon crédit. Mais vu que je suis propriétaire et que mon ami serait locataire mais que nous habiterions ensemble dans le même appartement, faut-il faire un contrat de co-location, de sous-location ou un autre type de contrat ?

Je précise que c'est un ami, pas un compagon. Il n'est pas question de pacs ou d'une quelconque union.

Merci et à bientôt.

Cdlt

Par **fabienne034**, le **30/12/2009** à **19:47**

Bonjour,

vous êtes propriétaire d'un appartement et vous voulez louer une partie à un ami alors que vous restez dedans

Il s'agit d'un bail en colocation dont le bailleur est propriétaire

Pour tout savoir sur la colocation: